

LA TAXE D'APPRENTISSAGE : MODE D'EMPLOI

A COMPTER DE JANVIER 2022	
URSSAF COLLECTE MENSEUELLEMENT LES CONTRIBUTIONS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET LA PART PRINCIPALE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE (87%)	
L'URSSAF verse ces sommes à France Compétence qui les répartit entre les opérateurs	13% Fraction destinée à des dépenses libératoires
	Part directement affectée par les entreprises à l'Etablissement de leur choix sans intermédiaire L'Association Saint-Rémy est dans ce schéma

L'Association scolaire Saint-Rémy

Ecole de l'Enfant Jésus
24 Boulevard Jeanne d'Arc
02200 SOISSONS
secretariatej@asstremy.fr

Collège Saint-Nicolas
9 Rue du Bosquet
02600 VILLERS-COTTERETS
secretariatstnicolas@asstremy.fr

Collège Saint-Paul
42 Avenue de Paris
02200 SOISSONS
secretariatstpaul@asstremy.fr

Lycée Saint-Rémy
8 Rue Saint-Jean
02200 SOISSONS
secretariatstremy@asstremy.fr

Nos filières permettant l'habilitation

- ST2S (santé et social)
- STMG (commerce et gestion)
- Classe Préparatoire aux Concours d'entrée dans les écoles du secteur paramédical et social
- BTS :
 - ASSURANCE
 - COMMUNICATION DES ENTREPRISES
 - MANAGEMENT COMMERCIAL OPERATIONNEL

La taxe d'apprentissage nous permet d'investir dans des outils pédagogiques et nous aide dans notre développement, indispensable pour l'avenir de nos élèves, vos futurs collaborateurs !!